



## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RV-2019-19-01

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 8 avril 2019 :

**Règlement RV-2019-19-01 modifiant le Règlement 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald**

Ce règlement a pour objet de diminuer la limite de vitesse sur une partie du boulevard Guillaume-Couture.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 9 avril 2019

L'assistante-greffière

(signé) Anne Bernier

---

Anne Bernier, avocate